

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2016/06/20**

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 20 juin 2016 à 17 h 00** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier  
M. Jean-Guy St-Onge  
M. Camille Deschamps  
M. Réjean Dumouchel  
M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

M. Michel Taillefer, conseiller, reconnaît avoir reçu l'avis de convocation signifié le 16 juin 2016, comme requis par les dispositions de l'article 153 du *Code municipal du Québec* pour la tenue de cette séance et a mentionné son absence à cette séance extraordinaire.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

**2016-06-20-152**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge  
- Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée

**2016-06-20-153**

#### **ADJUDICATION DU CONTRAT – AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER AS2016-1**

**CONSIDÉRANT** le projet d'amélioration du réseau routier AS2016-1 comme décrit aux documents d'appel d'offres pour des travaux d'asphaltage de certaines rues;

**VU** l'article 935 du Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a autorisé l'administration de la municipalité à procéder à un appel d'offres public pour l'amélioration du réseau routier AS2016-1;

**CONSIDÉRANT** la publication du devis d'appel d'offres sur SEAO en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 ainsi que de l'avis d'appel d'offres dans le journal Le St-François en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions qui s'est tenu le mercredi 15 juin 2016 à 11 h 05 en la salle de conférence de la municipalité, et ce, conformément au Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat d'ouverture des soumissions est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Ali Construction inc. pour l'option A ;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 22 30000 000 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adjuge le contrat pour l'amélioration du réseau routier AS2016-1 à l'entreprise Ali Construction inc. pour un montant de 305 312,96 \$ plus les taxes applicables, pour l'option A ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

2016-06-20-154

#### **MANDAT – SURVEILLANCE DE CHANTIER**

**CONSIDÉRANT** le projet d'amélioration du réseau routier AS2016-1 comme décrit aux documents d'appel d'offres pour des travaux d'asphaltage de certaines rues;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite une surveillance de chantier externe afin de faire respecter le contrat intervenu entre l'entrepreneur et la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'offre 161508 de la firme Groupe ABS reçue le 16 juin 2016 pour un tarif horaire de 62,00 \$ et des frais de déplacements de 155,00 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 22 30000 000 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate la surveillance du chantier pour le contrat d'amélioration du réseau routier AS2016-1 à la firme Groupe ABS au tarif horaire de 62,00 \$ et des frais de déplacements de 155,00 \$, plus les taxes applicables, le tout comme décrit à l'offre de service 161508 du 16 juin 2016.
- Que ce montant provienne du poste 22 30000 000.

Adoptée

2016-06-20-155

#### **CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2016-06-06-144 – ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-06-06-144 adoptée le 6 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étudiante, Chloé Bergevin, n'est plus disponible pour le poste d'animatrice à temps partiel sur appel au camp de jour de l'été 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étudiante Naïza Vigneault avait soumis sa candidature lors de l'affichage de poste sur les réseaux sociaux et le site internet ;

**CONSIDÉRANT** l'entrevue réalisée le 1<sup>er</sup> juin 2016 par la coordonnatrice du camp de jour, la coordonnatrice aux loisirs et aux événements ainsi que le directeur général ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations découlant de cette entrevue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka corrige la résolution 2016-06-06-144 en retirant le nom de Chloé Bergevin comme animatrice à temps partiel sur appel ;
- Que l'étudiante, Chloé Bergevin, soit engagée à raison de 8 heures par semaine pour le soutien administratif et le soutien aux travaux publics;
- Que l'étudiante, Naïza Vigneault, soit engagée comme animatrice à temps partiel sur appel au camp de jour;
- Que le tarif horaire de ces étudiantes soit selon la politique salariale 2016, comme adopté par la résolution 2016-01-11-006.

**2016-06-20-156 ADJUDICATION DU CONTRAT – AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER AS2016-2**

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement du réseau routier AS2016-2 comme décrit aux documents d'appel d'offres pour l'aménagement du secteur de l'école;

**VU** l'article 936 du Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a autorisé l'administration de la municipalité à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'aménagement du réseau routier AS2016-2;

**CONSIDÉRANT** l'envoi du devis d'appel d'offres sur invitation en date du 24 mai 2016 par la poste auprès de deux soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions qui s'est tenu le vendredi 17 juin 2016 à 11 h 05 en la salle de conférence de la municipalité, et ce, conformément au Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat d'ouverture des soumissions est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Asphalte Verner inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 22 30000 000 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adjuge le contrat pour l'aménagement du réseau routier AS2016-2 à l'entreprise Asphalte Verner inc. pour un montant de 25 558,30 \$ plus les taxes applicables ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

**2016-06-20-157 ADJUDICATION DU CONTRAT – INSTALLATION D'UN TROTTOIR DE BÉTON AM2016-1**

**CONSIDÉRANT** le projet d'installation d'un trottoir de béton AM2016-1 comme décrit aux documents d'appel d'offres;

**VU** l'article 936 du Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a autorisé l'administration de la municipalité à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'installation d'un trottoir de béton AM2016-1;

**CONSIDÉRANT** l'envoi du devis d'appel d'offres sur invitation en date du 24 mai 2016 par la poste auprès de deux soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions qui s'est tenu le jeudi 16 juin 2016 à 11 h 05 en la salle de conférence de la municipalité, et ce, conformément au Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat d'ouverture des soumissions est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire conforme est *Les entreprises Pearson Pelletier* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits sont disponibles au poste budgétaire 22 30000 000 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adjuge le contrat pour l'installation d'un trottoir de béton AM2016-1 à *Les entreprises Pearson Pelletier* pour un montant de 11 936,80 \$ plus les taxes applicables ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 17 h 08.

(original signé)  
\_\_\_\_\_  
Caroline Huot  
Mairesse

(original signé)  
\_\_\_\_\_  
Maxime Boissonneault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier